

REÇU EN PREFECTURE

Le 21/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-259102457-20230418-2023\_17-DE

N° 2023/17

EPARTEMENT DE  
L'ESSONNEREPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE  
SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE

L'an deux mille vingt-trois le 18 avril , les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués le 11 avril 2023, se sont réunis au Trianon – Maison de la Justice – 72 route de Corbeil – 91 360 Villemoisson sur Orge à 20 heures, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN

Nombre de membres en exercice : 78

Présents : BENSARSA REDA Lamia (Juvisy sur Orge), BENSARSA REDA Lamia (EPT GOSB), BERTOL Gino, BIGA Jean-Bernard, BUDELLOT Laurence, CORDIER Corinne, CORRE Daniel, CORZANI Olivier DAMIATI Michaël, DELIANCOURT Jean-Claude (CAPS), DELIANCOURT Jean-Claude (Chilly Mazarin) DELMOTTE Kim, DUGOIN Xavier, DUMONTAUD SEURE Aurélie, DURANTON Marianne, ECK Bernard, ESPRIN Daniel, FOUQUE Nicolas, BERAUD Christian, GOBRON Grégory, GOMBAULT Jacques, GONZALES Didier, GRILLON Eric (Ablon), GRILLON Eric (EPT GOSB), GUERTON Marc, HILGENGA Wilfrid, HUBERT Serge, JANIN Eric, LAMOUR Alain, LECOMTE Jean-Pierre, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, MAYEUR Véronique, MEARY Nicolas, MORIN Jean-Marc, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PEROT Joël, PIANTONI Gilbert PIGEON Marie France, PLANTE François, PROT Pierre, PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), PYOT Frédéric (SIARCE), RASSIER Gérard, SEBBAG Alice, SHEPS Ariel, SOULOUMIAC Michel, TARAGON Stéphane, TERRIER Michel

Pouvoirs : BEN OUADA Sami, CASTAINGS Laurence (CAPS), CASTAINGS Laurence (Epinay sur Orge) CELLIER Pierre-Henri (Saint Yon), DIRAT Karl, EUGENE Joelle, HARTZ Jean (CAGPS), HARTZ Jean (Bondoufle), PETEL Yann, ROUSSEAU Jean-Baptiste, WITTEK Eugène

Absents : ABENA Gabin, BENIDJER Khellaf, BORTOLI Jacky, CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), COLAS Romain, DELPIC Joseph, HAMARD Sylvain (EPT GOSB), HAMARD Sylvain (Paray Vieille Poste), PAROLINI François, PRIVAT Richard, SAC Patrice, SCACCHI Anne (Boissy sous Saint Yon), SCACCHI Anne (CCEJR)

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Alice SEBBAG est désignée secrétaire de séance

**OBJET : Election du 4<sup>ème</sup> Vice-président**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2019-PREF-DRCL-177 du 29 mai 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine pour l'électricité et le gaz,

Vu les arrêtés inter préfectoraux 2021-PREF-DRCL-604 / 605 / 606 et 607 du 25 août 2021 portant adhésion de l' EPT 12, du SIEGRA, du SIARCE et de la commune d'Epinay sous Sénart au SMOYS

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022 portant modifications statutaires

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant adhésion au SMOYS des communes de Ablon, Bondoufle, Chilly-Mazarin, Corbeil-Essonnes, Epinay-sur-Orge, Juvisy, Savigny-sur-Orge et Soisy-sur-Seine

Vu la délibération du comité syndical du 18 avril 2023, fixant à 15 le nombre de vice-présidents

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

Vu le procès-verbal de l'élection du Président, des vice-présidents et des autres membres de la présente délibération

Vu les résultats du scrutin

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**PROCLAME** le délégué suivant 4<sup>ème</sup> vice-président du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS)

Monsieur Grégory GOBRON

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président

Xavier DUGOIN



Le secrétaire

Alice SEBBAG



Date de publication sur le site :

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité